

LA PASSERELLE NÉGO

DES DÉPÔTS PATRONAUX QUI NE PASSENT PAS DE LA PAROLE AUX ACTES

POUR LES PROS

**FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!**

FPPE FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)

CSQ
Centre des syndicats
de Québec

Les 16 et 17 décembre dernier, la partie patronale a procédé au dépôt de ses demandes. D'entrée de jeu, elle affirme que l'ensemble de son dépôt s'inscrivait dans un contexte où l'éducation constitue une priorité pour le gouvernement.

Toutefois, à la lecture et après présentation du contenu de ces dépôts, rien n'est moins sûr.

En effet, malgré qu'il se targue de vouloir créer des emplois attrayants pour les professionnelles et professionnels, une telle intention ne transparaît aucunement dans les solutions avancées par l'Employeur pour tenter de réduire les listes d'attentes pour les services aux élèves.

Pire encore, plusieurs de demandes patronales fragilisent davantage la stabilité des différents services et maintiennent les professionnelles à statut précaire dans une situation de plus grande précarité. Par exemple, la partie patronale propose de maintenir les professionnels ayant un statut de surnuméraire pour une période indéfinie. Ou encore, de permettre aux commissions scolaires de mettre un terme à des contrats de remplacement ou surnuméraire à tout moment.

L'employeur souhaite obtenir davantage de marge de manœuvre sur l'organisation des services. Notamment en remettant en question la consultation avec la partie syndicale lors de la planification des effectifs mais aussi en éliminant certaines priorités d'embauche lors de l'octroi de postes réguliers de 21 heures et plus.

Comment l'employeur peut-il affirmer souhaiter être attractifs et penser atteindre un tel objectif en n'offrant que la précarité?

De plus, la partie patronale s'attaque à des acquis importants pour les professionnelles et professionnels. Il remet en question l'ensemble du régime d'assurance salaire et de la santé et sécurité au travail, en proposant de réduire

les indemnités. Finalement, il remet en question l'essence même du régime de représentation syndicale en souhaitant s'ingérer dans l'attribution des libérations syndicales et dans le remboursement de celles-ci, alors que de grandes concessions ont déjà été faites par la FPPE lors de la dernière ronde de négociations.

Finalement, nous déplorons le fait que l'employeur ait annoncé d'entrée de jeu un refus de négocier avant la fin du mois d'avril 2020 sur une grande partie du contenu de ses demandes, notamment celles concernant le régime d'assurance-salaire, qu'elle réfère à des « forums » spécifiques sur certaines questions. Nous dénonçons la mise en place par le gouvernement de ces structures parallèles qui empêchent la négociation et qui selon nous devraient faire l'objet de discussion aux tables sectorielles.

Malgré l'affirmation de la partie patronale à l'effet qu'elle se soucie de la pénurie chez les professionnelles et professionnels, rien dans son dépôt ne traduit cette préoccupation et ne répond aux aspirations syndicales, soit d'assurer des services professionnels de qualité, diversifiés et en nombre suffisants.

En vidéo, visionnez la réaction de Jacques Landry, président de la FPPE, [ici](#).

De l'information concernant le dépôt intersectoriel portant en autres sur le salaire et la retraite est disponible [ici](#).

Josianne Lavoie,
Porte-parole pour la négociation
FPPE(CSQ)

Nouvelles de Crie et Kativik

Nous avons également reçu le dépôt patronal du CPNSK (Commission scolaire Kativik) le 20 décembre dernier. En plus d'inclure la plupart des demandes patronales que l'on retrouve aux dépôts du Sud, nous constatons des demandes importantes de récupération patronales spécifiques aux réalités du Nord. Parmi celles-ci, nous retrouvons la volonté de la Commission scolaire de reprendre certains logements attribués aux professionnelles et professionnels, retirer le droit à certains congés compensatoires accordés en raison du temps de déplacement, augmenter les frais chargés aux professionnelles et professionnels pour leur loyer et revoir les congés de décès.

Nous retrouvons aussi la volonté d'instaurer un délai de péremption pour tout grief et d'élargir la possibilité pour la Commission de récupérer du traitement versé en trop.

Nous recevrons le dépôt patronal du CPNSC (Commission scolaire Crie) le 24 janvier prochain.

Maude Lyonnais-Bourque,
Porte-Parole pour la négociation Crie et Kativik
FPPE(CSQ)



Opération t-shirts sur les statues de l'Assemblée nationale



Actions de mobilisation pour souligner la première rencontre des négociations sectorielles près de l'Assemblée nationale à Québec le 16 janvier 2020.